

RAPPORT N° 04/3-48
au Conseil Municipal

OBJET

RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD
LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES (1ÈRE ET 2ÈME TRANCHES)

Par Délibération n° 04/2-06 du Conseil Municipal en séance du 7 mai 2004, vous avez approuvé le programme de l'opération de reconstruction du Stade de Football de Domenjod.

Cette opération, dont l'étude réalisée en maîtrise d'œuvre par les Services Techniques de la Commune, en phase d'achèvement, montre une possibilité de réalisation en deux phases opérationnelles correspondant à des possibilités techniques et économiques.

1ère phase

Appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures pour une estimation prévisionnelle de 908 637,00 € HT.

Allotissement proposé

- Lot 1 travaux de terrassement et VRD,
- Lot 2 travaux de mur de soutènement, de maçonnerie diverses, de clôture,
- Lot 3 travaux d'équipement d'arrosage.

2ème phase

Appel d'offres pour la réalisation des travaux de superstructures pour une estimation prévisionnelle de 908 635,00 € HT.

Allotissement proposé :

- Lot 1 travaux d'éclairage du terrain de football,
- Lot 2 travaux de bâtiments (vestiaires, guichet, tribune couverte),
- Lot 3 plantation et drainage.

Je vous demande, en conséquence :

RAPPORT N° 04/3-48

- 1° d'approuver le projet de reconstruction du Stade de Football de Domenjod pour une estimation prévisionnelle de 1.817.272,00-€ TTC - crédits prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 2° d'approuver le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures et l'allotissement proposé (appel d'offres ouvert, suivant les Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° d'approuver le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de superstructures et divers ? ainsi que l'allotissement proposé (appel d'offres ouvert, suivant les Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- 4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/3-48
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2004**

OBJET

**RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD
LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES (1ÈRE ET 2ÈME TRANCHES)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-48 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Marie-Ghislaine RAMASSAMY, 1^{ère} Adjointe de Quartier (Domenjod), présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de reconstruction du Stade de Football de Domenjod pour une estimation prévisionnelle de 1 817 272,00 € TTC - crédits prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 -.

ARTICLE 2

Approuve le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures et l'allotissement proposé (appel d'offres ouvert, suivant les Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Approuve le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de superstructures et divers, ainsi que l'allotissement proposé (appel d'offres ouvert, suivant les Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

DELIBERATION N° 04/3-48

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 JUN 2004**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA